

Demande de modification ou de révocation d'une interdiction de publication présentée au titre de l'article 486.51

Canada : Province de la Colombie-Britannique

Devant la Cour provinciale de la Colombie-Britannique

Devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique

N° de dossier du tribunal :

Adresse du greffe :

Dans l'affaire du Roi contre

Nom de la personne accusée

Étape actuelle de l'instance : En cours Terminée Nom du juge saisi (si cela s'applique) :

DEMANDEUR OU DEMANDERESSE (cochez la case qui s'applique)

Procureur ou procureure de la Couronne

Personne faisant l'objet de l'interdiction (copie d'un document d'identité jointe Oui Non)

Personne agissant pour le compte de celle qui fait l'objet de l'interdiction (joignez soit a) la confirmation écrite de la personne faisant l'objet de l'interdiction que celle-ci souhaite que vous fassiez la demande pour son compte, soit b) une explication indiquant pourquoi il n'est pas nécessaire ni indiqué d'exiger une telle confirmation)

Nom de famille :

Prénom :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Téléphone :

Si cela s'applique, donnez les renseignements suivants à l'avocat ou l'avocate du demandeur ou de la demanderesse :

Nom :

Adresse électronique :

Téléphone :

Adresse postale :

DÉTAILS DE LA DEMANDE

Article du *Code criminel* au titre duquel l'interdiction visée par la demande de modification ou de révocation a été ordonnée :

486.4 486.5

Interdiction ordonnée par : la Cour suprême le :

date (AAAA/MM/JJ)

la Cour provinciale le :

date (AAAA/MM/JJ)

Si la demande est présentée devant un tribunal autre que celui qui a ordonné l'interdiction, veuillez préciser pourquoi :

Nom de chacune des personnes qui font l'objet des interdictions :

Si elles sont connues, veuillez préciser les conditions de l'interdiction visée par la demande de modification ou de révocation :

Le demandeur ou la demanderesse sollicite l'ordonnance ou les ordonnances suivantes : (conditions exactes de l'ordonnance sollicitée, c.-à-d. que l'interdiction soit révoquée intégralement ou qu'elle soit modifiée de manière à exclure X, qui fait l'objet de l'ordonnance)

S'ils sont connus, indiquez les dates et les détails de toutes les autres ordonnances rendues dans l'instance qui interdisent la publication de tout document ou la diffusion ou la transmission, par quelque moyen que ce soit, de renseignements permettant d'identifier une personne : (Veuillez transcrire chaque ordonnance sur une ligne distincte; s'il vous faut plus d'espace, veuillez utiliser une page supplémentaire)

S'ils sont connus, indiquez les numéros de dossier du tribunal et les intitulés de toutes les instances connexes et les détails de toutes les ordonnances qui interdisent la publication de tout document ou la diffusion ou la transmission, par quelque moyen que ce soit, de renseignements permettant d'identifier une personne (p. ex. dans le cas où des coaccusés sont jugés dans des procès distincts) : (Veuillez indiquer chaque dossier supplémentaire sur une ligne distincte; s'il vous faut plus d'espace, veuillez utiliser une page supplémentaire)

Date (AAAA/MM/JJ) :

À:

Colombie-Britannique

Signature du demandeur/de la demanderesse

PROCUREUR OU PROCUREURE DE LA COURONNE

Demande étudiée par :

Audience nécessaire Pas d'opposition de la Couronne

Prénom et nom de famille

Si le demandeur ou la demanderesse de l'interdiction d'origine n'était pas le poursuivant, qui était le demandeur ou la demanderesse?

Indiquez toutes les autres ordonnances de non-publication (non énumérées ci-dessus) qui ont été faites en vertu de l'art 486.4 et de l'art. 486.5 dans un ou les deux tribunaux.

(Veuillez transcrire chaque ordonnance sur une ligne distincte; s'il vous faut plus d'espace, veuillez utiliser une page supplémentaire)

Donnez des précisions (bref énoncé du motif pour lequel la Couronne est d'avis qu'une audience est nécessaire et identité de toutes les autres personnes ou de tous les organismes qui devraient être avisés de l'audience) :

La Cour ordonne :

que la demande soit accueillie la tenue d'une audience

Motifs / Instructions supplémentaires :

Pour fixer la date d'une audience devant la Cour suprême, veuillez communiquer avec le service des inscriptions au rôle de la Cour suprême.

Pour fixer la date d'une audience devant la Cour provinciale, veuillez communiquer avec le gestionnaire des instances judiciaires du lieu de l'audience.

Fait le :

À:
Colombie-Britannique

Signature du/de la juge, du/de la juge de paix ou du greffier ou de la greffière de la Cour au nom du/de la juge ou du/de la juge de paix

RÉSERVÉ À L'USAGE DU GREFFE

Notifications faites : Oui Non

Identité du demandeur/la demanderesse vérifiée, si le demandeur/la demanderesse n'est pas le procureur/la procureure de la Couronne : Oui Non

Dossiers mis à jour : Oui Non